

# MAIRIE DE MOUHET

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

ID : 036-213601347-20221205-2022G44-AR

SEDO

## Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

5 décembre 2022

n°2022-G-44

### OBJET :

### Arrête établissant tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2023

LE MAIRE DE MOUHET,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale;

VU l'arrêté 2022-G-11 du 16 mars 2022 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Agent de maîtrise principal** est établi comme suit pour l'année 2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT (préciser par examen s'il y a lieu)
1) DEJOIE Philippe	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise Principal au 5 avril 2023

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Mouhet, le 5 décembre 2022

Publié le : 12 DEC 2022



Signé par : Jean-Christophe  
PLANTUREUX  
Date : 12/12/2022  
Qualité : Maire